CONSULTATION N°2026SGAMI57031
MGP Réhabilitation des locaux de services et des logements - Caserne Hoche WISSEMBOURG 67- PHASE CANDIDATURE

Récapitulatif des questions en cours de publication

Numéro	Questions	Date BCP	Réponses	Date Réponse
1	Bonjour, l'expertise acoustique peut-elle être intégrée à une équipe candidate, en complément des 6 compétences structurantes ? Si oui, l'opérateur acoustique est-il soumis à la clause d'exclusivité de l'article 2.7 ? Respectueusement	19/11/26	L'intégration d'une expertise acoustique n'est pas interdite par les règles de la consultation. Néanmoins, la clause d'exclusivité concerne uniquement les compétences exigées dans le règlement.	23/11/26
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				

14				
15				